



Montpellier, 29 novembre

*La directive sur les soins de santé
transfrontaliers: réseaux européens de
référence, les avancées*



DG SANCO

Unit D2 Healthcare systems

La Directive: **Les éléments principaux**

- Les patients ont droit au remboursement lorsqu'ils reçoivent des soins dans un autre État membre
- Le niveau de remboursement jusqu'à niveau du coût du traitement à la maison
- Normes de qualité et de sécurité de l'État membre de traitement s'applique
- Système d'autorisation préalable
- Information aux patients/points de contact nationaux



La Directive: **Points de contact nationaux**

Chaque État membre doit mettre en place un point de contact national pour les soins de santé transfrontaliers

Information aux patients *sortants*: droits; remboursement; processus d'appel

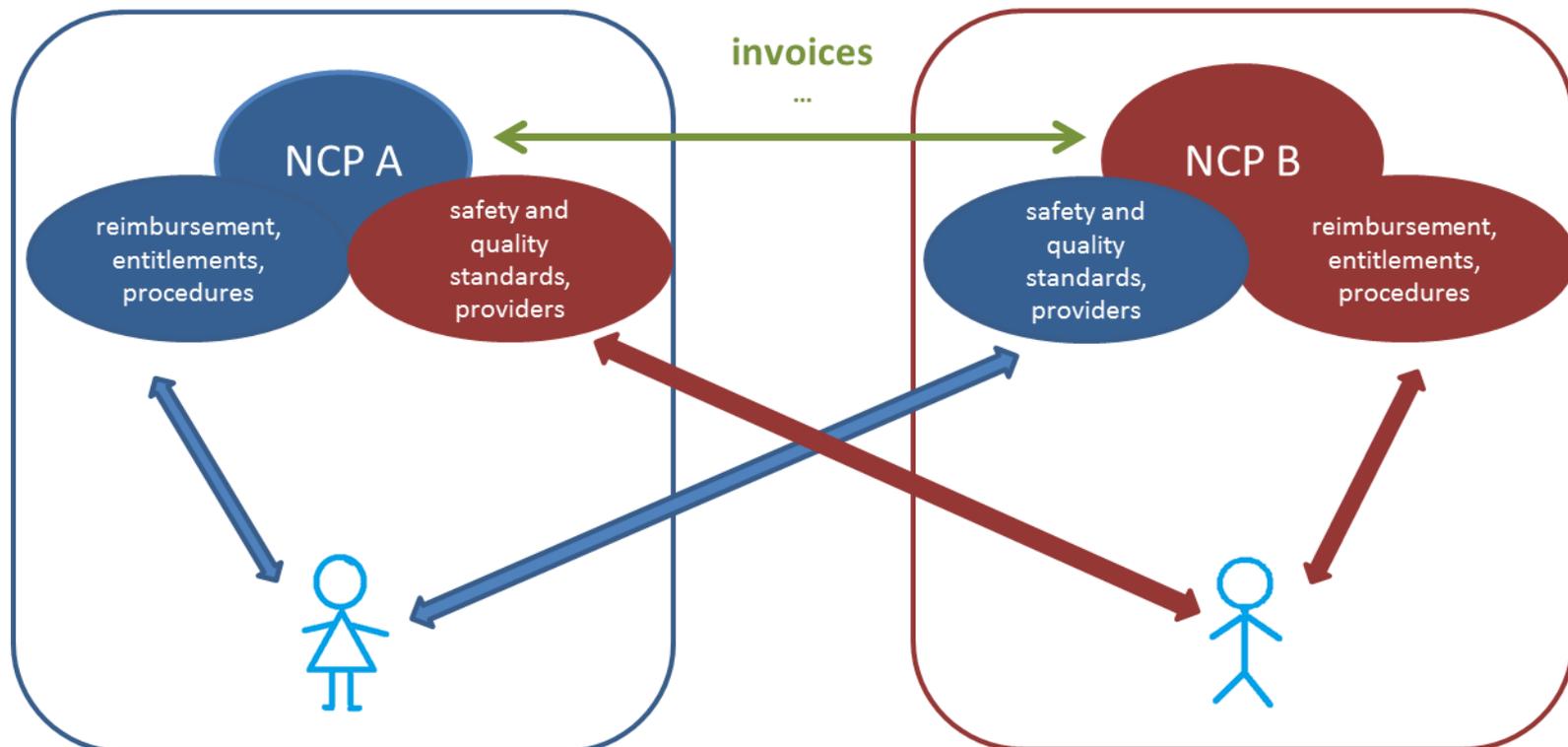
Information aux patients *entrants*: les normes de qualité et de sécurité, les plaintes et les recours procédure

POINTS DE CONTACT NATIONAUX

Fonctionnement

Member State A

Member State B





La Directive: **Maladies rares**

Diagnostic plus rapide possibles pour les patients atteints de maladies rares

Autorisation préalable devrait être fondée sur l'évaluation clinique appropriée délivrée par des experts

Possibilités des transferts de patients (E112/S2)

Réseaux européens de référence

Base de données Orphanet

La Directive: **Coopération**

- Coopération en matière de lignes directrices pour la qualité et la sécurité
- **Les réseaux européens de référence**
- L'évaluation des technologies de la santé
- Santé en ligne

Réseaux européens de référence

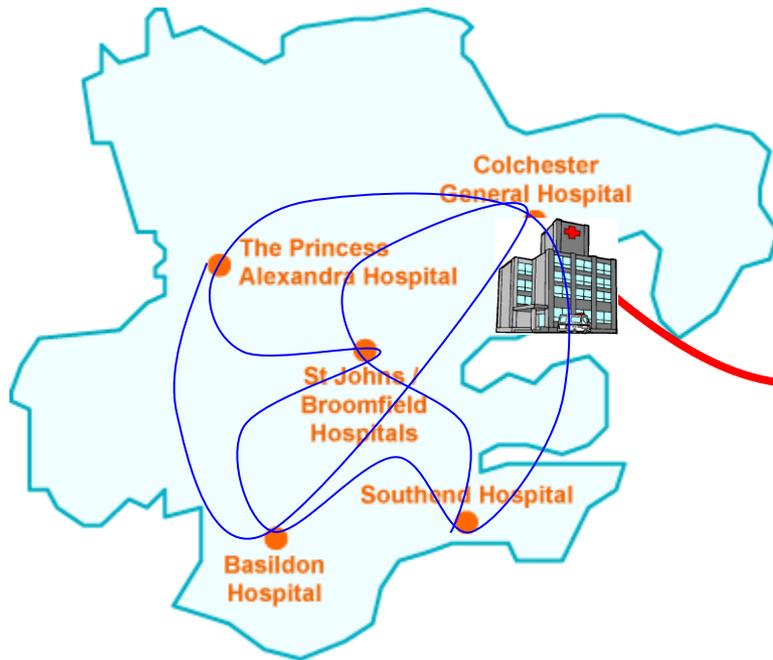
✓ Objectif global:

Améliorer l'accès au diagnostic et soins de santé hautement spécialisés aux patients souffrant de maladies nécessitant une concentration particulière de l'expertise.

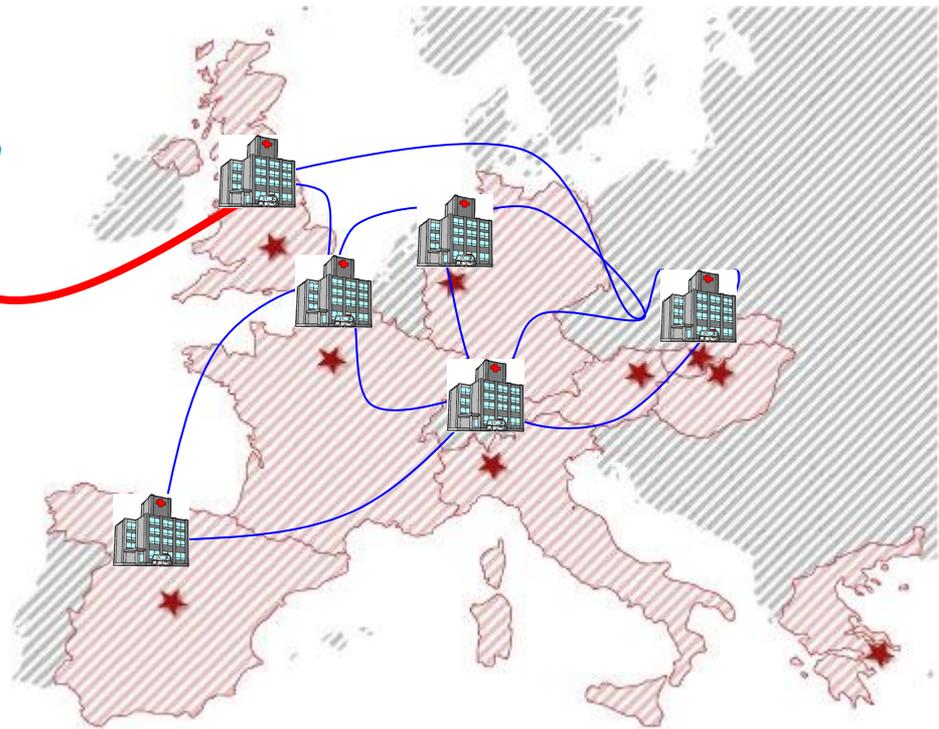
✓ Rôle de la Commission

✓ Rôle des États membres

Réseaux nationaux/ regionals



Réseaux européens de référence





European Commission

Visites aux États membres et centres

Group d'experts
Soins de santé transfrontaliers

Brainstorming & workshops

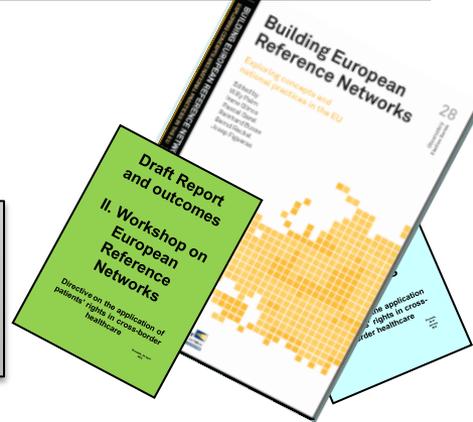
Consultation publique

Réunions avec stakeholders
• EUCERD
• JA Against Cancer
• PARENT

Conseil

SANCO

Rapports et notes techniques



Avant-projet
Decision déléguée

Avant-projet
Décision d'exécution

Adoption

Discussion et vote au Comité
soins de santé transfrontaliers

Législation

Adoption

Réseaux européens de référence

Décision déléguée: Les critères

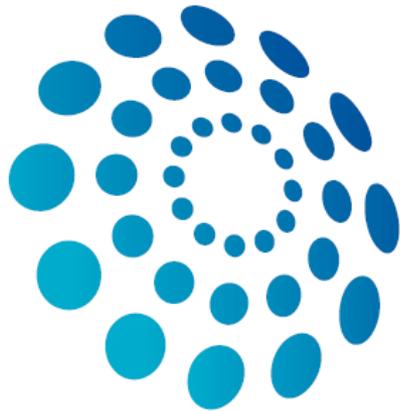
- *Critères généraux*
- *Critères spécifiques*

Décision d'exécution – La procédure

- *La mise en place*
- *L'évaluation*

Réseaux européens de référence

- ✓ Cadre juridique: adoption 1^{er} trimestre 2014
- ✓ Commission à lancer un appel à candidatures en 2015
- ✓ États membres, les fournisseurs de soins de santé et les réseaux existants à se préparer à participer
- ✓ Évaluation des candidatures 2015
- ✓ Mise en place des réseaux 2015



European Reference Networks

 **Network**
Spina bifida

 **Member**
Peadriatic Hospital Montpellier

Merci!



Pour plus d'informations:

http://ec.europa.eu/health/cross_border_care/policy/index_en.htm